

DISTRIBUTION LOCALE

Mémo Conducteur

En tant que conducteur, vous devez respecter certaines obligations légales, parmi lesquelles :

1. l'obligation de respecter la réglementation en matière de temps de conduite et de temps de pause,
2. l'obligation de manipuler correctement le sélecteur d'activité,
3. et l'obligation de vous assurer d'être, avant le départ pour votre tournée de livraison, en possession de tous les documents ci-dessous :

Chek-list des documents qui doivent être à bord du véhicule		coché si doc à bord ☒
Doc 1	Fiche de présentation de l'entreprise	☐
Doc 2	Fiche de marchandises transportées	☐
Doc 3	Fiche de présentation du véhicule (et dérogation permanente aux interdictions de circuler)	☐
Doc 4	Attestation de la relation emploi *	☐
Doc 5	Attestation de formation FIMO du conducteur (voir les 5 modèles d'attestations)	☐
Doc 6	Attestation de formation FCOS/FCO du conducteur (voir les 3 modèles d'attestations)	☐
Doc 7	Attestation de non conduite ou d'activité *	☐
	Carte grise (avec visite technique annuelle)	☐
	Attestation d'assurance	☐
	Carnet d'entretien du véhicule *	☐
	Copie de l'attestation de conformité technique de la caisse (transport de produits sous température dirigée)	☐
	Original (ou copie) de l'attestation de conformité technique (transport d'aliment sous température dirigée)	☐
	Lorsque le véhicule est assujéti à la taxe à l'essieu, le « laissez-passer » fiscal (document TVR 1 ou TVR 2)	☐
	Justificatifs (disques et feuilles d'enregistrement) de temps de conduite des 28 jours calendaires précédents	☐
	et du jour en cours	☐
	Permis de conduire du conducteur (correspondant à la catégorie du véhicule conduit)	☐
	Carte conducteur	☐
	et tous les documents imprimés à partir de cette carte pendant les 28 jours précédents	☐

* documents recommandés mais non obligatoires

Notre société est :

immatriculée au registre du commerce sous le numéro

code NAF ☐ 46.39 A (Commerce en gros de produits surgelés (vente aux professionnels))

☐ 46.32 B (Commerce en gros de produits à base de viande)

☐ 47.11 A (Commerce de détail de produits surgelés (vente aux particuliers))

☐ (autre, précisez)

& applique la convention collective nationale des commerces de gros (CCN 3044) (ou autre, précisez)

Conséquences :

1. **Notre entreprise n'est pas inscrite au registre des transporteurs et ne relève donc pas de la législation sur le transport public.**

Le conducteur de ce véhicule, dont la fonction essentielle est de livrer et servir nos clients au cours de sa tournée journalière, n'est donc pas un conducteur routier professionnel.

Il est salarié de notre entreprise et est à ce titre soumis à l'horaire de travail collectif applicable, affiché dans l'établissement auquel il est rattaché, conformément à l'article D 3171-1 du code du travail. Aucun document de contrôle particulier n'est imposé à bord de ce véhicule de transport.

2. **Ce véhicule assure du transport pour compte propre**

Le décret 99-752 du 30 août 1999, relatif aux transports routiers de marchandises, ne comprend pas dans son champ d'application le transport pour compte propre qui est donc exempt de cette réglementation. Le transport privé en compte propre est « libéralisé » selon les termes de la [circulaire 2000-17 du 10/03/2000](#) (BO n° 2000-6 du ministère des transports).

Notre entreprise inscrite au registre du commerce et des sociétés, exerce une activité de distribution locale. Elle effectue dans ce cadre un transport privé qui entre dans la définition du transport en compte propre, précisée par la circulaire. Elle satisfait la totalité des conditions prévues, qui sont les suivantes :

- être propriétaire et vendeur de la marchandise transportée : **c'est notre cas**,
- transporter la marchandise pour son compte, à l'aide de ses propres véhicules et conducteurs ou de véhicules pris en location : **nous livrons nos clients**,
- réaliser des opérations de transport seulement au titre d'une activité accessoire de son activité principale : **notre activité principale est le commerce**.

3. Notre entreprise n'est donc pas soumise aux **obligations documentaires** des transporteurs pour compte d'autrui.

Notre entreprise assure du transport en compte propre, les renseignements ci-dessous sont conformes à aux obligations imposées par l'arrêté du 9 novembre 1999.

A imprimer sur papier en-tête puis remplir

Notre entreprise assure du transport en compte propre, les renseignements ci-dessous sont conformes à aux obligations imposées par l'arrêté du 9 novembre 1999.

Remarque : ces mentions peuvent être portées sur vos factures et/ou bons de livraison ou tt autre document.

Date d'expédition :	
Marchandise transportée	
Nature :	
Quantité (<i>poids ou volume</i>) :	
Expéditeur	Destinataire
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Lieu de chargement :	Lieu de déchargement :

Le véhicule

Le présent véhicule immatriculé
 associé à un engin de catégorie & classe (RRC, FRC, etc)
 assure la livraison sous température dirigée des denrées vendues par notre société.

Il effectue un **transport pour compte propre** et **bénéficie d'une dérogation permanente aux interdictions de circuler.**

Dérogation permanente aux interdictions de circuler

Conformément à l'article 2 et l'annexe I de l'arrêté du 22 décembre 1994, ce véhicule bénéficie d'une autorisation de circuler :

- les samedis et veilles de jours fériés, pendant la période d'interdiction, à savoir à partir de 22 heures le samedi et jusqu'à 22 heures les dimanches et jours fériés,
- ainsi que les jours d'interdictions complémentaires de circuler.

Le retour à vide de notre véhicule est également autorisé ces mêmes jours¹.

En effet, ce véhicule remplit les conditions suivantes² :

- o transport exclusif de « denrées périssables » (annexe I de l'arrêté) en ce leur « conservation exige qu'elles soient réfrigérées, toute denrée congelée ou surgelée »,
- o ce véhicule (*cochez la case correspondante*) :
 - ☐ est une navette d'approvisionnement (un seul point de livraison)
 Sont transportées
(indiquez la quantité de produits périssables transportée, cette dernière doit être au moins être égale à la moitié de sa charge utile ou occuper au moins la moitié de la surface utile de son chargement)
 - ☐ assure une tournée de livraisons (plusieurs clients)
 - aucune condition de chargement minimal après le 1er point de livraison
 - condition de distance : les livraisons ont lieu dans les communes suivantes :.....
 (les communes de livraisons de livraison peuvent figurer sur le bordereau des tournées), ces dernières sont situées dans un rayon de 150 km de la 1^{ère} livraison, limité à la région/au département limitrophe de la région d'origine du 1er point de livraison.

¹ Remarque : le retour à vide n'est autorisé que si le véhicule revient d'une zone située dans les 150 km du département ou de la région limitrophe du 1^{er} point de livraison.

² Ces mentions peuvent figurer sur la facture, le bon de livraison ou tout autre document.

Attestation d'emploi de conducteur

Je soussigné.....

Attestant pour l'employeur.....

Adresse

Code postal Ville Pays

Numéro de SIREN

certifie sur l'honneur par la présente que:

Monsieur ou Madame.....

né le __ / __ / __ à et de nationalité.....

demeurant au moment de l'établissement de cette présente attestation à :

Adresse

Code postal Ville Pays

Etant immatriculé à la sécurité sociale sous le n° __ / __ / __ / __ / __ / __

est employé en qualité de conducteur :

- ☐ sous contrat à durée indéterminé, depuis __ / __ / __ ;
- ☐ sous contrat à durée déterminé, depuis __ / __ / __, expirant le __ / __ / __ ;
- ☐ employé d'une entreprise de travail temporaire dont le contrat de mise à disposition est joint et qui vaut attestation de l'employeur ;

Fait à, le __ / __ / __

Par.....

en qualité de

déclarant sur l'honneur que les renseignements portés sur cette présente attestation sont exacts.

Signature (et cachet de l'entreprise) :

**Formation obligatoire
des conducteurs salariés
du transport routier privé
de marchandises**

Décret n°2004-1186 du 8 novembre 2004

**A conserver par le conducteur et
à présenter à tout contrôle**

**ATTESTATION DE PRÉSENCE EN QUALITÉ DE CONDUCTEUR ROUTIER
AU 10 FEVRIER 2005 VALANT**

ATTESTATION DE FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE

application des dispositions prévues au 3° de l'article 4 du décret du 8 novembre 2004

N°

Nom de naissance:

Nom de l'entreprise :

Nom d'épouse :

N° SIRET :

Prénom(s) :

Adresse :

Date de naissance :

Adresse :

Nom du responsable légal :

Date de début d'activité :

Date de délivrance de l'attestation :

Signature du titulaire :

Cachet et signature :

**Formation obligatoire
des conducteurs salariés
du transport routier privé
de marchandises**

Décret n°2004-1186 du 8 novembre 2004

**A conserver par le conducteur et
à présenter à tout contrôle**

**ATTESTATION D'EXERCICE DU METIER DE CONDUCTEUR ROUTIER
VALANT**

ATTESTATION DE FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE

application des dispositions prévues au 4° de l'article 4 du décret du 8 novembre 2004

N°

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Nom du responsable légal :

Date d'embauche dans l'entreprise :

Cachet et signature

Date de fin du précédent contrat en qualité
de conducteur routier :

Date de délivrance de l'attestation :

Signature du titulaire :

**ATTESTATION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE CONDUITE
A TITRE PROFESSIONNEL**

de véhicules pour la conduite desquels un permis C, EC, D ou ED est requis

Nom de l'entreprise :

N°SIRET :

Adresse :

Nom du responsable légal :

Atteste que M (nom, prénom, date de naissance, adresse) :

Titulaire du permis de conduire C délivré le

EC délivré le

Titulaire du permis de conduire D délivré le

ED délivré le

☐ Exerce à titre professionnel une activité de conduite de véhicules (permis C, EC, D ou ED) depuis le :

☐ N'a pas interrompu cette activité de conduite depuis plus de 10 ans au (date de reprise d'activité)

Cachet de l'entreprise et signature du responsable :

Date de délivrance de l'attestation :

Signature du titulaire :

**Formation obligatoire
des conducteurs
du transport routier
de marchandises et
de voyageurs**

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur

**Formation obligatoire
des conducteurs salariés
du transport routier privé
de marchandises**

Décret n°2004-1186 du 8 novembre 2004

A conserver par le conducteur et
à présenter à tout contrôle

ATTESTATION DE FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE

N°

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

Attestation délivrée par :

Centre agréé par décision administrative du :

Nom du responsable du centre de formation agréé :

Titulaire du diplôme ou titre suivant :

- CAP de conduite routière
- BEP conduite et services dans le transport routier
- TP(CFP) de conducteur routier de marchandises

Date d'obtention du diplôme ou du titre :

Réussite au test final d'évaluation des compétences

Formateur ou moniteur d'entreprise

Signature du titulaire :



Date de délivrance de l'attestation :



Cachet et signature :



ATTESTATION DE FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Attestation délivrée par :

Centre agréé par décision administrative du :

Nom du responsable du centre de formation agréé :

Permis de conduire délivré le :

- catégorie C :

- catégorie EC :

Date de délivrance de l'attestation :

☐ Réussite au test final FIMO le :

☐ Réussite au test final PASSERELLE le :

Qualité du titulaire :

Conducteur ☐ ; Formateur ☐ ; Moniteur d'entreprise ☐

Signature du titulaire :

Cachet et signature :

Formation obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur et
à présenter à tout contrôle

**Formation obligatoire
des conducteurs salariés
du transport routier privé
de marchandises**

Décret n°2004-1186 du 8 novembre 2004

**A conserver par le conducteur et
à présenter à tout contrôle**

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DE SÉCURITÉ

N°

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Date de naissance

Adresse:

Qualité du titulaire:

* conducteur

* formateur ou moniteur d'entreprise

Signature du titulaire :

Attestation délivrée par :

Centre agréé par décision administrative du:

Nom du responsable du centre de formation agréé :

Date de délivrance de l'attestation :

Cachet et signature :

Cette attestation est valable cinq ans à compter de sa date de délivrance ou
de la date d'expiration de l'attestation antérieure soit jusqu'au

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Nom de naissance :

Attestation délivrée par :

Nom d'épouse :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance :

Centre agréé par décision administrative du :

Adresse :

Nom du responsable du centre de formation agréé :

Permis de conduire délivré le :

- catégorie C :

- catégorie EC :

Date de délivrance de l'attestation :

Qualité du titulaire :

Conducteur ☐ ; Formateur ☐ ; Moniteur d'entreprise ☐

Cachet et signature :

Signature du titulaire :

Cette attestation est valable 5 ans à compter de sa date de délivrance ou de la date d'expiration de l'attestation antérieure
Soit jusqu'au

**Formation obligatoire
des conducteurs
du transport routier
de marchandises**

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

**A conserver par le conducteur et
à présenter à tout contrôle**

ATTESTATION DE SUIVI DE LA PREMIERE SESSION DE FCO

Nom et adresse du centre de formation agréé :

Nom du responsable légal :

Atteste que M (nom, prénom, date de naissance, adresse) :

A suivi la première session de 3 jours du stage de FCO marchandises ☐ voyageurs ☐

Du au

La deuxième session de 2 jours doit être réalisée avant le :

Date de délivrance de l'attestation :

Cachet et signature du responsable du centre :

Signature du titulaire :

**Formation obligatoire
des conducteurs
du transport routier
de marchandises et
de voyageurs**

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur

**ATTESTATION D'ACTIVITÉS ⁽¹⁾
RÈGLEMENT (CE) N° 561/2006 OU AETR ⁽²⁾**

À remplir en dactylographie et à signer avant tout voyage.

À joindre aux enregistrements originaux de l'appareil de contrôle lorsqu'ils doivent être conservés.

Les fausses attestations constituent une infraction.

Partie à remplir par l'entreprise

1. Nom de l'entreprise:
2. Rue, code postal, ville, pays:
3. Numéro de téléphone (y compris le préfixe international):
4. Numéro de télécopieur (y compris le préfixe international):
5. Adresse électronique:

Je soussigné:

6. Nom et prénom:
7. Fonction dans l'entreprise:

déclare que le conducteur:

8. Nom et prénom:
9. Date de naissance (jour-mois-année):
10. Numéro du permis de conduire ou de la carte d'identité ou du passeport:
11. Ayant pris ses fonctions dans l'entreprise le (jour-mois-année):

au cours de la période:

12. du (heure/jour/mois/année):
13. au (heure-jour-mois-année):
14. ☐ était en congé de maladie (*)
15. ☐ était en congé annuel (*)
16. ☐ était en congé ou en repos (*)
17. ☐ conduisait un véhicule exclu du champ d'application du règlement (CE) n° 561/2006 ou de l'AETR (*)
18. ☐ effectuait des tâches autres que la conduite (*)
19. ☐ était disponible pour l'entreprise (*)

20. Lieu: Date:

Signature

21. Le soussigné, conducteur, confirme ne pas avoir conduit un véhicule relevant du champ d'application du règlement (CE) n° 561/2006 ou de l'AETR au cours de la période susmentionnée.

22. Lieu: Date:

Signature du conducteur

⁽¹⁾ Ce formulaire peut être obtenu en version électronique et imprimable à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu>

⁽²⁾ Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route.

(*) Ne cocher qu'une seule case.